

P.P.R.E. 46

Programme Personnalisé de Réussite Educative

« A tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur de l'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place conjointement un Programme Personnalisé de Réussite Educative ». Décret du 24 août 2005 art 4 – BO n°31 du 1^{er} septembre 2005

Ce document doit être complété par l'équipe pédagogique* et discuté avec les parents ou les responsables légaux de l'enfant. Il est présenté à l'élève.

*« Le professeur principal en accord avec ses collègues propose au chef d'établissement, puis aux parents d'élèves concernés et aux élèves eux-mêmes un plan d'actions susceptible de contribuer à la résorption des difficultés constatées. » Ce document formalise le PPRE que le professeur principal présente, avec le chef d'établissement à l'élève et à ses parents.

Il devra être joint au dossier scolaire.

Nom :	Classe :
Prénom :	Collège :
Date de naissance :	Cadre général du PPRE : Redoublement – Repérage aux évaluations – Besoins éducatifs, autres...

Joindre et s'appuyer sur les résultats aux évaluations
(Tableaux J'ade : bilan complet, profil de l'élève...)

Analyse diagnostique

Connaissances, compétences et attitudes acquises Points d'appui	Connaissances, compétences et attitudes non-acquises Difficultés rencontrées

Identification des priorités retenues :

- 1.
- 2.

Entretien avec l'élève

Nom :

Prénom :

1- Ce que je réussis bien		2- Ce qui est difficile pour moi	
3- Ce que je vais essayer d'améliorer			
4. Qui va pouvoir m'aider ?			
Au collège			
A la maison			
Ailleurs			
5. Nous nous retrouverons pour faire le point ...			

Programme Personnalisé de Réussite Educative

Programme Personnalisé de Réussite Educative				
Priorités (1 à 2) cf page 1 connaissances,compétences, attitudes	Actions mises en oeuvre		Bilan	
	Au collège	Dans la classe		
		Dans l'établissement		
	Hors du collège	A la maison		
		Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)		
Date retenue pour le bilan :				

EMPLOI DU TEMPS DE L'ÉLÈVE*

Situer les modifications apportées à l'emploi du temps et les activités qu'il fera avec qui, quand, où et avec quel(s) outil(s). Construire avec lui et sa famille son emploi du temps.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin						
Après-midi						
Hors temps scolaire						

Programme adopté le :	
Personne garante du projet : le chef d'établissement	
Durée prévisionnelle :	

Signataires du Programme Personnalisé de Réussite Educative		
L'élève	Le professeur principal	Les parents
Partenaires	Autre	Le chef d'établissement